

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 27 NOVEMBRE 2014

LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES SNCF SALUÉ PAR LE TROPHÉE MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE

Ce 27 novembre, le Trophée Mieux Vivre en Entreprise 2014 a été décerné à SNCF et sa Fondation pour le dispositif “Mécénat de compétences”.

Anne Decressac, Directrice du Lab Développement RH et Marianne Eshet, Déléguée générale de la Fondation SNCF ont reçu cette récompense lors de la cérémonie organisée par le groupe RH&M.

MIEUX VIVRE ET SOLIDARITÉ

Prendre soin des salariés autant que des clients, c’est l’ambition du “mieux vivre en entreprise” pour SNCF. Cela se traduit par des politiques RH et RSE dédiées. De son côté, la Fondation SNCF soutient les associations qui aident les jeunes à se construire un avenir en encourageant l’engagement des salariés. Elle partage avec la direction Cohésion & Ressources Humaines la conviction que, pour rendre les collaborateurs plus heureux au travail, il faut faire vivre une valeur fondatrice de SNCF : l’esprit de solidarité.

UN DISPOSITIF QUI PROFITE À TOUS

La Fondation SNCF et la DRH SNCF ont initié et animent le dispositif Mécénat de compétences. Lancé en 2012, il incite les salariés à s’engager de 1 à 10 jours par an sur leur temps de travail (après accord de leur N+1) dans une association partenaire en apportant leurs compétences ou leur savoir-faire. Le dispositif profite à tous :

- **Aux associations partenaires**, qui bénéficient gratuitement d’un savoir-faire dans 150 métiers et peuvent professionnaliser leur fonctionnement.
- **Pour les salariés volontaires**, c’est l’occasion de s’ouvrir à d’autres univers tout en voyant leurs compétences valorisées.
- **Pour l’entreprise SNCF**, c’est le moyen de renforcer son engagement auprès des associations, au-delà du soutien financier et d’installer une relation un peu différente avec ses salariés volontaires.

DES MISSIONS VARIÉES, ACCESSIBLES A TOUS

Les salariés ont le choix entre 3 types de missions : apporter son expertise métier, accompagner un jeune dans ses études, participer à des opérations spéciales. Exemples : parrainer un étudiant dans ses études, aider une association à construire son plan de

communication, réaliser l'audit de la gestion d'une association ou le diagnostic électrique de ses installations et définir un plan de remise aux normes, conduire un minibus pour des personnes en situation de handicap, etc.

UN PROJET D'ENTREPRISE QUI MONTE

Plus de 600 salariés ont déjà réalisé plus de 550 missions auprès de 120 associations sur tout le territoire national. Le Mécénat de compétences est un projet d'entreprise à part entière, l'objectif fixé par le Président G. Pepy étant de 1 000 Parrains/Marraines SNCF d'ici 2016. Les filiales du groupe SNCF déploient peu à peu le dispositif et de nouvelles façons de s'engager émergent. Le mécénat en équipe notamment va accélérer la mobilisation tout en favorisant l'esprit collectif et le mieux vivre ensemble à SNCF.

“A l'origine du mécénat de compétences, nous nous demandions comment créer un pont, une passerelle entre l'entreprise responsable qu'est SNCF et les attentes du monde associatif”, précise Marianne Eshet, déléguée générale de la Fondation SNCF.

“Donner son énergie pour des missions d'intérêt général ou des publics en difficulté ne peut qu'enrichir la vie de l'entreprise et la vie dans l'entreprise”, explique François Nogué, au nom de la Direction Ressources Humaines de SNCF.

LA FONDATION SNCF, EN BREF

La Fondation SNCF aide les jeunes à se construire un avenir en soutenant des associations qui agissent dans trois axes : Prévenir l'illettrisme, Vivre ensemble et Entreprendre pour la mobilité. Elle s'appuie sur un réseau de 23 correspondants régionaux pour sélectionner les projets au plus près de la réalité locale et sur l'engagement des salariés SNCF pour porter plus loin la solidarité à travers le Mécénat de compétences.

En 2014, la Fondation SNCF a soutenu 600 projets tous dispositifs confondus.

www.fondation-sncf.org

CONTACTS :

FONDATION SNCF : Marie Cauty : 01 85 56 56 76 - marie.cauty@sncf.fr

SNCF PRESSE : Caroline Collier : 01 85 07 84 01 - caroline.collier@sncf.fr